

Prescription SRTS Tests HLA du donneur

1. Sommaire

1. Introduction	1
2. Procédure Tests de compatibilité (Blood Sample Request CT)	1
2.1. Marqueurs infectieux (IDM) et groupe sanguin	2
2.2. Etiquetage des tubes	2
2.3. Rappel (List of active requests)	3
2.4. Conclusion: Envoyer le dossier à SBSC	3
2.5. SRTS Lugano : Communiquer la réservation ou la libération de la donneuse, du donneur et envoyer le dossier à SBSC	3
3. Références	3
3.1. Politiques	3
3.2. Prescriptions	3
3.3. Formulaires	3
3.4. Listes de contrôle	4
3.5. Documents	4

1. Introduction

Transfusion CRS Suisse / Swiss Blood Stem Cells attribue aux SRTS les requêtes dans le cadre des recherches de donneurs et donneuses suisses compatibles pour des patients et patientes de Suisse comme de l'étranger.

Une procédure de CT alternative (ACT) est mise en œuvre dans certains SRTS. Ces derniers n'exécutent que le prélèvement de sang et organisent l'envoi des échantillons de sang à la logistique TIR tandis que le Donor Center se charge de toutes les tâches depuis la réception de la requête jusqu'à la détermination de l'aptitude au don. Le donneur, la donneuse apporte les documents et les tubes requis au prélèvement de sang. Le SRTS traite la requête en suivant la liste de contrôle que le Donor Center a jointe à la demande.

2. Procédure Tests de compatibilité (Blood Sample Request CT)

- Réception de la demande de tests de compatibilité (CT), des détails du donneur, de la donneuse et des informations concernant le premier contact téléphonique avec le donneur, la donneuse («Donor_Tel_Contact_CT_Request») effectué par le SBSC Donor Center
- Prise de contact avec le donneur, la donneuse
- Donner un rendez-vous au SRTS

- Communication à la coordination SBSC de la date d'envoi des échantillons de sang (délai de préavis indiqué sur le formulaire) et du service de courrier (service désigné par SBSC) → **1445_FOR**
- Vérifier l'identité du donneur, de la donneuse à l'aide d'une pièce d'identité
- Information détaillée du donneur, de la donneuse lors de sa visite au SRTS → **POL_004 / 1379_CKL**
- Il ne faut en aucun cas demander directement au donneur/à la donneuse s'il/si elle a une préférence quant au type de don ou s'il/si elle en refuse un en particulier. Cependant, si le donneur, la donneuse se prononce de lui-même/d'elle-même à ce sujet, voici comment procéder :
 - Les préférences ne doivent pas être mentionnées sur le formulaire "**FOR_IDMs**" tandis que les refus catégoriques d'un type de prélèvement doivent y être stipulés (p. ex. : « le donneur refuse le prélèvement de moelle osseuse »). Dans ces cas exceptionnels, SBSC n'accepte des requêtes de WU que pour le type de prélèvement possible. → **1444_FOR**
 - Si un seul type de prélèvement est possible pour des raisons médicales, il faut également le déclarer (ex.: « seul prélèvement de PBSC possible »). SBSC n'admet alors de demande de WU que pour le type de prélèvement possible.
- Établissement de l'aptitude au don par remplissage du questionnaire correspondant. Appliquer les critères pour le don de cellules souches du sang. Vérifier aussi les éventuelles informations additionnelles sur le formulaire «Donor_Tel_Contact_CT_Request» → **2103_FOR / 1411_DOK / 1408_DOK / 1414_DOK**
- Signature du «Consentement du donneur pour CT/VT» → **1447_FOR**
- Remettre le Guide du donneur
- Prélèvement de sang selon données figurant sur le formulaire et pour la détermination des IDM (voir 2.1)
- Étiquetage des tubes (voir 2.2)
- Envoi des échantillons de sang: Adresse sur le formulaire → **PRE_RBTS_Transport_Ontime**, ou pour les échantillons restants en Suisse : envoi au LNRH (par Swissexpress)
- Facturer à SBSC les dépenses du SRTS incluant les frais du donneur lors du test de compatibilité → **1456_FOR**

Si, lors du contact avec le donneur, la donneuse par téléphone, il s'impose la nécessité d'une CIT, la procédure suivante est appliquée:

- Si la durée de la CIT est de ≤ 2 semaines, le prélèvement de sang pour les tests de compatibilité peut être planifié après ce délai
- S'il faut attendre plus de 4 semaines, le donneur, la donneuse est considéré comme indisponible. Ça veut dire que la demande ne peut pas être traitée et le dossier du donneur est à retourner à SBSC accompagné de l'annonce de mutation correspondante → **1457_FOR**
- Lors d'un délai de CIT entre 2 et 4 semaines, la situation doit être évaluée individuellement. Dans ces cas il faut informer le SBSC Donor Center à temps

Le délai se calcule à partir de la date de la réception de la demande (date indiquée sur la demande). En cas de doute, contacter SBSC sans délai.

2.1. Marqueurs infectieux (IDM) et groupe sanguin

A chaque test de compatibilité, on procédera au dépistage des marqueurs infectieux, ainsi qu'à la détermination du groupe sanguin et du facteur Rhésus: → **POL_003**

- Dépistage des marqueurs infectieux, détermination du groupe sanguin et facteur Rhésus
- Remplir le formulaire «**FOR_IDMs**» et l'envoyer à la coordination SBSC. Toute information significative additionnelle susceptible de se répercuter sur la planification du WorkUp, ou de concerner le centre de prélèvement (protection du donneur) ou le centre de transplantation (protection du patient) doit être inscrite sous «Remarks». Cela inclut les conclusions déterminantes issues du questionnaire médical et les informations vérifiées sur la base du «FOR_Donor_Tel_Contact_CT_Request». Exemples d'informations significatives : vacances (incl. destination et durée), restrictions temporelles (p.ex. à cause d'examens), informations médicales complémentaires (p.ex. piercing, tatouage) → **1444_FOR / 2103_FOR**

2.2. Étiquetage des tubes

Les tubes doivent être étiquetés comme suit:

- GRID
- Date et heure du prélèvement
- No d'identification du patient selon formulaire; spécifier ID et Ext-ID si disponibles

2.3. Rappel (List of active requests)

Le SRTS auprès duquel des demandes sont pendantes reçoit chaque semaine la «List of active requests». La dite liste permet de contrôler les demandes devant être prises en compte.

2.4. Conclusion: Envoyer le dossier à SBSC

Les originaux de la déclaration de consentement signée ("FOR_Informed_Consent_CT_VT") et du questionnaire médical rempli ("FOR_Medical_Questionnaire_CT/VT_Medical_CheckUp") doivent être envoyés dans les deux semaines après l'envoi des tubes sanguins au Donor Center SBSC soit au format papier par courrier recommandé soit au format scanné par courriel. Il ne faut conserver aucune copie de ces documents. → [1447_FOR/2103_FOR](#)

Pour le SRTS Lugano, la procédure définie au chapitre 2.5 s'applique.

2.5. SRTS Lugano : Communiquer la réservation ou la libération de la donneuse, du donneur et envoyer le dossier à SBSC

Après un test de compatibilité, le SRTS reçoit une information indiquant un éventuel délai de réservation du donneur, de la donneuse. A l'expiration de la réservation, le donneur, la donneuse peut être libéré. **Le donneur, la donneuse doit être informé de sa libération après expiration de la réservation par le SRTS.**

Après la libération du donneur, de la donneuse, les originaux de la déclaration de consentement signée "FOR_Informed_Consent_CT_VT" et du questionnaire médical rempli "FOR_Medical_Questionnaire_CT/VT_Medical_CheckUp" doivent être envoyés dans les deux semaines au Donor Center SBSC soit au format papier par courrier recommandé soit au format scanné par courriel. Il ne faut conserver aucune copie de ces documents. → [1462_FOR/2136_FOR](#)

3. Références

3.1. Policies

[POL_003_IDM_D / POL_003_IDM_F](#)

[POL_004_Donor_Information_D / POL_004_Donor_Information_F](#)

3.2. Prescriptions

[PRE_RBTS_Transport_Ontime_D / PRE_RBTS_Transport_Ontime_F](#)

3.3. Formulaires

[1444_FOR_IDM](#)

[1445_FOR_Ankuendigung_Versand_Blutproben](#)

[1447_FOR_Informed_Consent_CT_VT_F](#)

- [1446_FOR_Informed_Consent_CT_VT_D](#)
- [1462_FOR_Informed_Consent_CT_VT_I](#)

[1456_FOR_Invoice_CT](#)

[1457_FOR_RBSD_Mutationsmeldung](#)

[2103_FOR_Medical_Questionnaire_CT/VT_Medical_CheckUp_F](#)

- 2102_FOR_Medical_Questionnaire_CT/VT_Medical_CheckUp_D
- 2136_FOR_Medical_Questionnaire_CT/VT_Medical_CheckUp_I
- 2300_FOR_Medical_Questionnaire_CT/VT_Medical_CheckUp_E

3.4. Listes de contrôle

1378_CKL_Info_Confirmatory_Typing_D / 1379_CKL_Info_Confirmatory_Typing_F

3.5. Documents

1408_DOK_Procedure_Malaria_CT_MC_F

- 1407_DOK_Procedure_Malaria_CT_MC_D
- 1409_DOK_Procedure_Malaria_CT_MC_I

1411_DOK_Donor_Eligibility_Criteria_Blood_Stem_Cell_Donation_F

- 1410_DOK_Donor_Eligibility_Criteria_Blood_Stem_Cell_Donation_D
- 1412_DOK_Donor_Eligibility_Criteria_Blood_Stem_Cell_Donation_I

1413_DOK_Classification_Risk_Behaviour_D / 1414_DOK_Classification_Risk_Behaviour_F /

1415_DOK_Classification_Risk_Behaviour_I